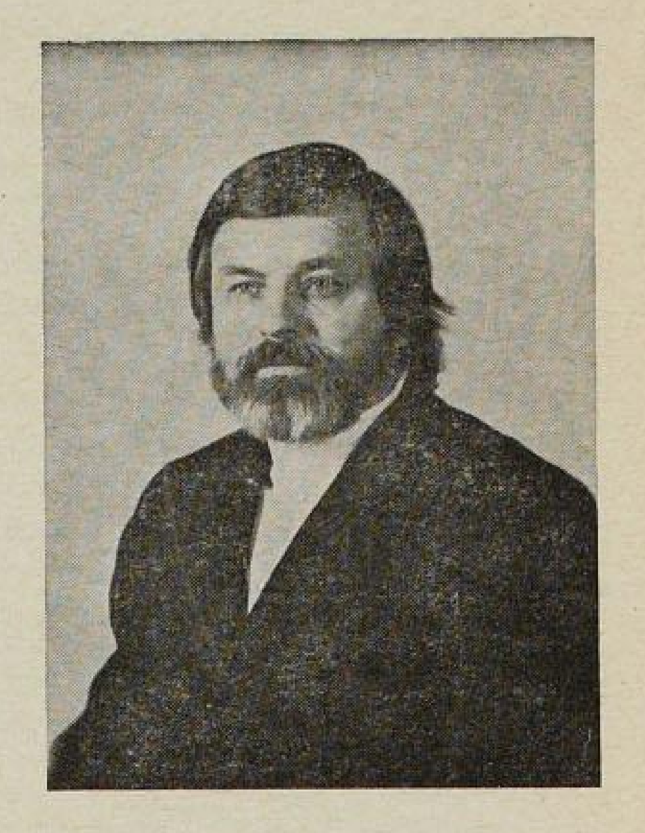
ELECTIONS LEGISLATIVES DES 4 ET 11 MARS 1973

7ème CIRCONSCRIPTION DU RHONE



Victor QUESTER-SEMEON

candidat du FRONT PROGRESSISTE
et du GROUPEMENT D'ACTION JUDICIAIRE (1)

soutenu par diverses Associations apolitiques : Familles des Victimes de St-Laurent-du-Pont, Défense des droits des citoyens, Voie de la Paix, Protection contre les rayonnements ionisants, etc . . .

SUPPLEANTE : **Magali QUESTER - SEMEON**
vice-présidente du G.A.J. (1)

MON OBJECTIF

OBTENIR QUE LES CITOYENS SOIENT DIRECTEMENT ASSOCIES AUX DECISIONS QUI LES CONCERNENT, dans tous les domaines - notamment celui de la JUSTICE, tellement délaissé à ce jour.

EXIGER QUE SOIT MIS FIN AU " REGIME DU SECRET GENERALISE ", QUI POURRIT NOS INSTITUTIONS. afin que la FRANCE devienne une DEMOCRATIE REELLE, qui ne s'arrêterait pas aux urnes des bureaux de vote.

NOUS EN AVONS ASSEZ QU'UN PETIT NOMBRE DIRIGE LA FRANCE A SON GRE, comme si elle était encore en royauté, EN SE COUPANT DES CITOYENS . . . situation qui a justifié grandement le comportement des ABSTENTIONNISTES.

ELECTEURS DE LA 7e CIRCONSCRIPTION

Des milliers de Français vous seront reconnaissants de voter pour le seul candidat présentant un tel programme (candidat qui a fait ses preuves, puisque depuis 5 ans, il accueille au DISPENSAIRE JUDICIAIRE GRATUIT (2), créé par le G.A.J. (1) - où il fait le "médiateur", l'enseignant et l'écrivain public - toutes personnes dans l'embarras qu'il aide, par ses interventions, à résoudre leurs problèmes de tous ordres.

Vous ferez la démonstration que vous n'êtes pas intoxiqués par le MATRAQUAGE PUBLICITAIRE auquel se livrent les "gros" de la politique à coups de millions, VIOLANT DELIBEREMENT le Code électoral qui punit d'amende et de prison ceux qui utilisent, entre le 12 février et le 4 mars 1973, des affiches, tracts et emplacements autres que ceux prévus par la loi : affiches réglementaires sur les panneaux officiels, "professions de foi" que vous recevez aujourd'hui par poste, bulletins de vote.

Or, regardez nos villes : la propagande "sauvage" de ces candidats nantis couvrent nos murs et débordent de nos boîtes à lettres !

Qui l'emportera, en politique comme en Justice : l'argent, ou le bon sens ?

A vous de répondre, les 4 et 11 mars prochains.

Quant au regrettable REGIME DU SECRET, il permet de supposer que des interventions, des trafics d'influence sont possibles :

— lorsque certaines décisions sont prises, certains abus tolérés, certaines dérogations accordées;
— lorsque certaines lois sont votées, parfois à la sauvette;
— lorsque les tribunaux rendent des jugements contraires à la logique; ou lorsque tel délinquant n'est pas poursuivi;
— lorsqu'une enquête est ouverte, pour soi-disant rechercher les responsables de telle catastrophe ou de telle erreur . . .

On peut penser que si un ARANDA s'était trouvé dans chaque Ministère, nous aurions découvert des scandales dans chaque Administration - y compris celle de la Justice, où le secret sévit plus qu'ailleurs.

Ce REGIME DU SECRET, insultant pour le Français de 1973, doit être aboli; aussi bien :
— en POLITIQUE,
— que dans l'ADMINISTRATION,
— et que dans la JUSTICE et la POLICE.

Telle est ma conclusion, devant le spectacle des difficultés quotidiennes que nous connaissons.

TSVP . . .

---

(1) GROUPEMENT D'ACTION JUDICIAIRE (G.A.J.) "pour une meilleure protection des citoyens et la démocratisation de la Justice", association privée, régie par la loi du 1 - 7 - 1901, déclarée à la Préfecture du Rhône en 1967. Siège social à Ecully (Rhône).
(2) DISPENSAIRE JUDICIAIRE GRATUIT, chaque samedi, 8 rue des Marronniers à Lyon. Nous espérons bien obtenir son transfert à la Faculté de droit de Lyon, à titre expérimental.

COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?

DANS LES DOMAINES ADMINISTRATIF ET POLITIQUE

Valoriser les ASSOCIATIONS privées, en obtenant :

— qu'elles aussi puissent alerter le MEDIATEUR;

— qu'elles soient OBLIGATOIREMENT et DIRECTEMENT CONSULTEES, lorsqu'un projet se rapportant à leur objet (environnement, justice, éducation, transport, distribution commerciale, etc . . .) sera mis à l'étude

DANS LE DOMAINE LEGISLATIF

Réduire le "pouvoir réglementaire" des ministres qui peuvent :

— empêcher l'exécution des textes votés par le Parlement (voir Loi sur la contraception) ou en déformer le sens en retardant la parution des décrets d'application;

— modifier profondément la procédure civile sans l'accord de nos représentants - véritable dictature de fait, en cette matière.

DANS LES DOMAINES JUDICIAIRE ET POLICIER

Où sont mis en cause les droits et la dignité de l'homme.

— Faire de la JUSTICE et de la POLICE des "institutions ouvertes" - au service des citoyens, et non du gouvernement - sans secret; pour empêcher les abus constatés : garde à vue, détention provisoire et instructions interminables, privilèges obtenus par l'argent, dépendance des magistrats à l'égard du pouvoir exécutif maître de leur avancement, chèreté d'une procédure incompréhensible, etc . . .

— Lutter pour :

a. - la RENOVATION : simplification de la procédure, efficacité donnée aux décisions grâce au FONDS NATIONAL DE GARANTIE qui règlerait les sommes allouées en justice et les récupèrerait sur les condamnés;

b. - la DEMOCRATISATION : accès possible au "petit" justiciable, réduction des frais, tarification des honoraires d'avocats, contrat de collaboration entre avocats et clients; PARTICIPATION des usagers à l'élaboration au contrôle et à l'administration de la Justice; disparition de toute procédure secrète, etc . . .

c. - la MODERNISATION : recrutement et équipement facilités par un budget égal à 3 % du budget général, pour rattraper le retard accumulé, au lieu des 0,70 % actuels de notre pauvre Justice, toujours régie par des textes datant des rois de France.

— Création d'un poste de MEDIATEUR JUDICIAIRE, chargé d'instruire les plaintes contre les magistrats, les avocats, notaires, etc . . . et de publier un rapport annuel sur son action; en attendant le CONSEIL NATIONAL DE LA JUSTICE (réclamé par le G.A.J. depuis 1967), composé de représentants des magistrats, hommes de loi . . . écrivains, psychologues, médecins, enseignants et JUSTICIABLES - de façon à retirer la Justice des seules mains de juristes, car elle n'est pas seulement une question de droit - Conseil qui connaîtrait de tous projets concernant la Justice.

— Promouvoir l'INFORMATION et la FORMATION JURIDIQUE dès l'école, puis par des DISPENSAIRES JUDICIAIRES à créer dans toutes les Facultés de droit pour : d'une part, éclairer le public sur ses droits, d'autre part, contribuer à la formation pratique des futurs juristes.

— Organiser le DEPISTAGE PRECOCE DE LA DELINQUANCE dont l'accroissement est la constatation de l'échec des institutions actuelles; assurer la protection des PERSONNES AGEES contre les escroqueries.

CONCLUSIONS

Les autres candidats (1) vous promettent une progression de votre confort matériel; cela leur est facile, puisque l'accroissement de la production, qui intéresse les financiers et les industriels, n'est possible que si vous achetez davantage.

Mais l'homme n'est pas qu'un consommateur de biens matériels; SA DIGNITE MERITE ATTENTION. Je pense que les idées que je soumets à votre appréciation vont dans ce sens.

Si je donne autant d'importance à la Justice,

C'EST QUE TOUS LES PROBLEMES (travail, commerce, impôts, famille, logement, etc . . .) FINISSENT DEVANT LES TRIBUNAUX, PENSEZ-Y BIEN.

Il est donc indispensable que la Justice ne reste pas ce qu'elle est : un milieu fermé, mystérieux, effrayant . . .

Je n'en oublie pas pour cela vos autres soucis, que permettrait de résoudre ma conception d'une

DEMOCRATIE ASSOCIATIVE

Ne votez pas pour des hommes qui ont la parole, la promesse . . . et parfois **l'argent faciles,** afin de vous séduire plutôt que de vous convaincre.

Votez pour un homme qui, depuis des années, a su agir par idéal et démontrer son efficacité.

Victor QUESTER-SEMEON

Président du G.A.J., 1e LIGUE des JUSTICIABLES,
Directeur du périodique "JUSTICE MODERNE"

---

(1) dont 2 huissiers, qui, un jour, pourraient venir chez leurs électeurs malheureux pour saisir et vendre leur mobilier !

imp. cavrol : brindas 69290 craponne